
Adresse de la société populaire de Brest qui envoie à la Convention le discours fait par une députation d'écoliers, qui s'est présentée à une de leurs séances pour se féliciter des gravures de Marat et Lepeletier, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Brest qui envoie à la Convention le discours fait par une députation d'écoliers, qui s'est présentée à une de leurs séances pour se féliciter des gravures de Marat et Lepeletier, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 20;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28815_t1_0020_0000_3

Fichier pdf généré le 30/01/2023

l'a engagée d'exprimer aux représentants du peuple la reconnaissance dont ils sont pénétrés pour l'envoi que la Convention a bien voulu leur faire des gravures de Marat et Lepeletier; ils les ont mises en place des images que depuis longtemps ils avoient ou brisées ou livrées aux flammes; à l'adresse de cette société sont joints le discours qu'a prononcé le jeune orateur de cette députation et trois couplets qu'il a chantés.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Brest, 16 vent. II] (2).

« Président,

Avant-hier une députation d'écoliers est venue à notre séance. Le jeune orateur, laissant à part cette timidité si ordinaire à l'enfance, n'a suivi que l'impulsion de son cœur. Avec cette vérité bien sentie, et du ton le plus intéressant, il nous a prononcé le discours dont ci-joint copie. Ensuite il a chanté trois couplets que nous joignons également au discours.

Puissent tous les instituteurs suivre l'exemple de celui de nos jeunes compatriotes; et n'inculquer à leurs élèves, pour dogme religieux, que la morale sacrée de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. »

N. SOUVRY, BONAMY, FOUGERET (membres du C. de correspondance).

Les écoliers à la Sté popul. de Brest.

La Convention vient de nous faire un présent bien cher à notre cœur: ce sont les gravures des deux martyrs de la Liberté, Marat et Lepeletier, pour remplacer ces images du cagotisme que depuis longtemps nous avons ou brisées ou livrées aux flammes, c'est un pavillon national à la place d'une croix de fer, signe de fanatisme et d'esclavage et dont un décret républicain nous a délivré la vue; ce sont enfin les droits de l'homme, l'acte constitutionnel, des hymnes civiques, des récits de faits héroïques, au lieu de livres ridicules et inintelligibles, poison que le fanatisme mettait jadis entre les mains de la jeunesse.

Nous venons vous prier d'estre près d'elle, les organes de notre reconnaissance. Dites lui que nous regardons ces présents comme les plus précieux que l'on puisse nous faire. Dites lui que nous travaillons avec ardeur sous les leçons d'un instituteur patriote, à mépriser les préjugés malheureux qui peut-être font encor gémir nos pères. Dites lui que nos cœurs brûlent du plus pur patriotisme. Dites lui enfin que vous avez vu des jeunes gens élevés dans le maquis des préjugés, jurer dans le sein de cette Société une haine éternelle aux tyrans et aux prêtres.

Permettez nous encor de chanter trois couplets en mémoire de ces trois bienfaits ».

(AIR DES VISITANDINES)

Disparaissez, vaines images,
Fruits du cagotisme et d'erreur
Faites place à celles des sages

(1) P.V., XXXIV, 352.

(2) D XXXVIII, V, 66. Discours prononcé le 16 vent. II, et certifié conforme par Fougeret, Bonamy, N^{ss} Souvry.

Qui du peuple ont fait le bonheur (bis)
Pour détester les rois, les traîtres
Pour chérir nos droits, notre état,
Contemplons Pelletier, Marat,
Et non des sottisiers de prêtres (bis)

Qu'est devenue la croix gothique
Qu'adoraient tous nos bons ayeux ?
Il est tombé ce signe antique
Il ne choquera plus nos yeux (bis)
A sa place on va voir paraître
L'étendard chéri des Français
Devant lui nos cœurs satisfaits
Vont jurer haine à tous les prêtres (bis)

Adieu psautiers et catéchisme,
Source de bêtise et d'erreurs.
C'est du bon républicanisme
Qu'il faut désormais à nos cœurs (bis)
Quand jadis nous voulions connaître
Les droits sacrés du citoyen
En avions-nous un bon moyen
En lisant des rêves de prêtres ? (bis).

38

Les membres composant le comité de surveillance de Bourbonne, département de la Haute-Marne annoncent qu'ils se sont fait un devoir sacré de veiller sans cesse à l'effet de consolider les bases de la République, et d'extirper tous les abus qui pourroient y porter atteinte.

« Continuez, disent-ils, vos glorieux travaux; restez inébranlables à votre poste jusqu'à la paix, soyez toujours inaccessibles à l'intrigue et aux complots. S'il en est encore parmi vous qui ne marchent pas fermement dans les sentiers de la révolution, faites en une justice éclatante ». Enfin, ils demandent que les ministres du culte catholique ne soient plus salariés par la Nation.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

39

Les administrateurs du district de Charolles écrivent que l'amour de la révolution rend aux vieillards l'énergie de la jeunesse; que le citoyen Méhu, aubergiste, âgé de 80 ans, s'occupe avec succès de l'extraction du salpêtre, et que ce respectable vieillard a déposé à l'administration les prémices de son travail.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Charolles, 25 vent. II] (3).

« Législateurs,

L'amour de la Révolution enfante des prodiges. L'enthousiasme de la liberté rend aux vieillards toute l'énergie de la jeunesse. Le citoyen Méhu, aubergiste à Charolles, âgé de 80 ans, homme d'un civisme et d'une probité

(1) P.V., XXXIV, 352. Bⁱⁿ, 16 germ. (suppl^t); Rép., n^o 110.

(2) P.V., XXXIV, 353. Bⁱⁿ, 23 germ. (2^e suppl^t).

(3) C 298, pl. 1037, p. 25.